

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2642

présenté par  
Mme Mauborgne

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de prendre en compte cumulativement la souffrance physique et psychique, alors que la proposition se réfère à la souffrance physique ou psychique.

Le terme « incurable » semble exclure les personnes souffrant de dépression du champ de la proposition de loi mais l'application d'une disposition de la loi belge rédigée dans des termes similaires en apporte l'exemple contraire; et est, d'ailleurs, sujet à débat au sein de la communauté médicale.